JEAN LASSERRE
1908 – 1983

Pfarrer und Theologe
der aktiven evangelischen
Gewaltfreiheit

Kindheit und Jugend von Jean Lasserre

28. Oktober 1908: Geburt in Genf: der Vater stammt aus einer Schweizer Hugenottenfamilie, die Mutter aus Lyon.

Juli 1901: die Eltern von Jean: Henri Lasserre aus Genf und Marie Schnurr aus Lyon-Collonges.

1910 oder 1911: Jean Lasserre mit seinen Brüdern und seiner Schwester. Jean ist der jüngste (er trägt ein Kleid), Roger, Violette (Douli), Georges (Geo).

1925 -1926 -1927: Hinwendung zur Theologie

Einfluss der „Fédé“-Gruppen und der Jugendlager auf der Insel Oléron (in Domino), dann ab Februar 1927 Studium der Theologie an der evangelischen Fakultät in Paris (Boulevard Arago).

Die Weggefährten von Jean Lasserre:

Philo Vernier, Etienne Mathiot, André Philip, Dietrich Bonhoeffer, Jacques Martin, André et Magda Trocmé, John Yoder (amerikanischer Mennonit), Heberto Sein (Mexico). – Einige gehören zu den ersten Kriegsdienstverweigerern.

Philo Vernier, ein Studienfreund an der Fakultät der Theologie, einer der ersten Kriegsdienstverweigerer.

André Philip, eine der Hauptfiguren der Bewegung „Christianisme social“, Professor für Wirtschaftswissenschaft, trug aktiv dazu bei, dass die Kriegsdienstverweigerung in Frankreich gesetzlich anerkannt und erlaubt wurde.

Magda und André Trocmé, leitende Figuren der evangelischen Bewegung für Gewaltfreiheit, Mitglieder des internationalen Versöhnungsbundes, sie haben während des zweiten Weltkrieges in Le Chambon sur Lignon ein Helfernetz zur Rettung von jüdischen Kindern aufgebaut.

1930-1931: Jean Lasserre studiert Theologie in Amerika

am „Union Theological Seminary“ in New York. Arbeitet an einer Diplomarbeit über „die Heiligung bei Paulus“. Begegnung mit Dietrich Bonhoeffer, dem zukünftigen deutschen Theologen und Gegner des Nationalsozialismus.

New York : Union Theological Seminary

Erwin Sutz und Jean Lasserre

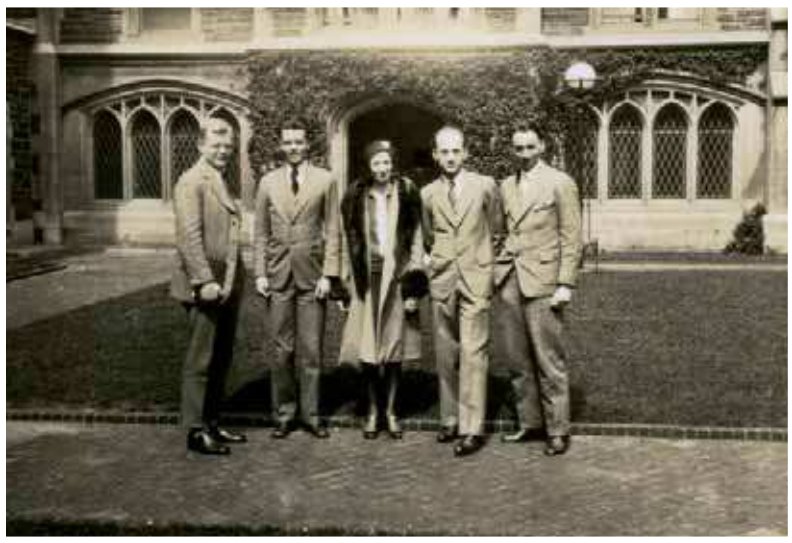

Dietrich Bonhoeffer, ein Studienkamerad, das Ehepaar Lehmann, Erwin Sutz.

Zum Abschluss ihres Studienjahres **Mexiko-Reise** mit Dietrich Bonhoeffer und am Anfang auch mit Erwin Sutz

Dietrich Bonhoeffer schlägt das Zelt auf.

Ein gemeinsamer Vortrag über den Frieden am Volksschullehrerseminar in Viktoria von Dietrich Bonhoeffer und Jean Lasserre (also von einem Deutschen und einem Franzosen, d. h. von ehemaligen „Erzfeinden“) hat die Pädagogikstudenten von Heberto Sein, Jean Lasserre’s mexikanischem Freund, stark beeindruckt.

Jean und Dietrich verabschieden sich von Heberto Sein am Victoria Bahnhof (Mexico).

Oktober 1932 bis Juni 1938: Erste Pfarrstelle in einer Arbeiter-Gemeinde in Bruay en Artois (im Bergwerksbezirk)

Jean beteiligt sich sehr aktiv an der Bewegung des “Christianisme social“ , vor und nach dem Krieg in Bruay, sowie auch später in Maubeuge.

Jean Lasserre und sein Freund Dietrich Bonhoeffer treffen sich 1934 in Fanö (Dänemark) wieder anlässlich einer internationalen ökumenischen Jugendkonferenz.

21. Juli 1938: Jean heiratet Geneviève Marchyllie (Bruay en Artois, Béthune, Lillers).

April 1938 bis Oktober 1949: Pfarrer in Maubeuge.

Jean nimmt teil an der **Widerstandsbewegung** („Résistance“)

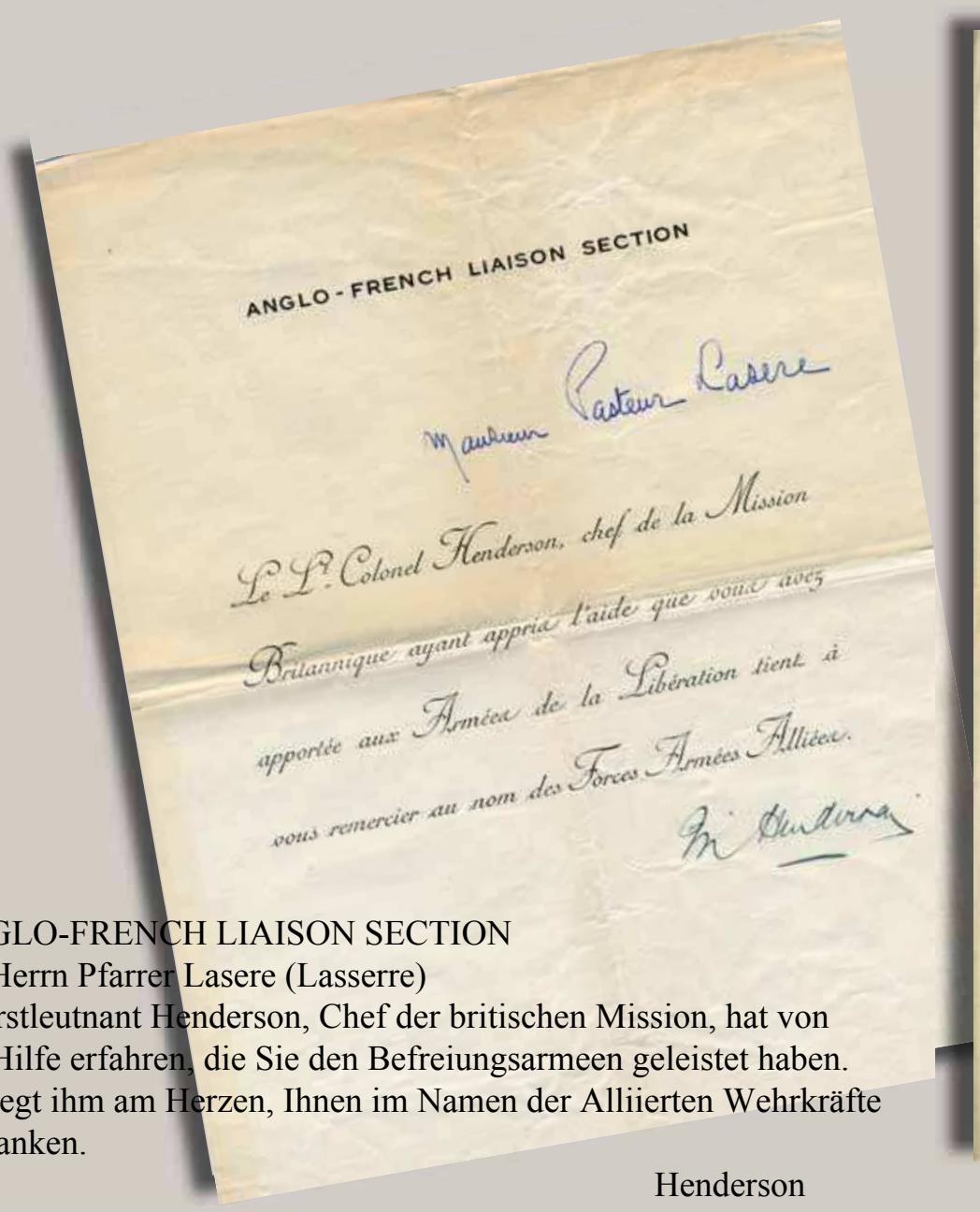

ANGLO-FRENCH LIAISON SECTION

Monsieur Pasteur Lasere

Le Lt. Colonel Henderson, chef de la Mission Britannique ayant appris l'aide que vous avez apportée aux Armées de la Libération tient à vous remercier au nom des Forces Armées Alliées.

ANGLO-FRENCH LIAISON SECTION
An Herrn Pfarrer Lasere (Lasserre)
Oberstleutnant Henderson, Chef der britischen Mission, hat von der Hilfe erfahren, die Sie den Befreiungsarmeen geleistet haben. Es liegt ihm am Herzen, Ihnen im Namen der Alliierten Wehrkräfte zu danken.

Henderson

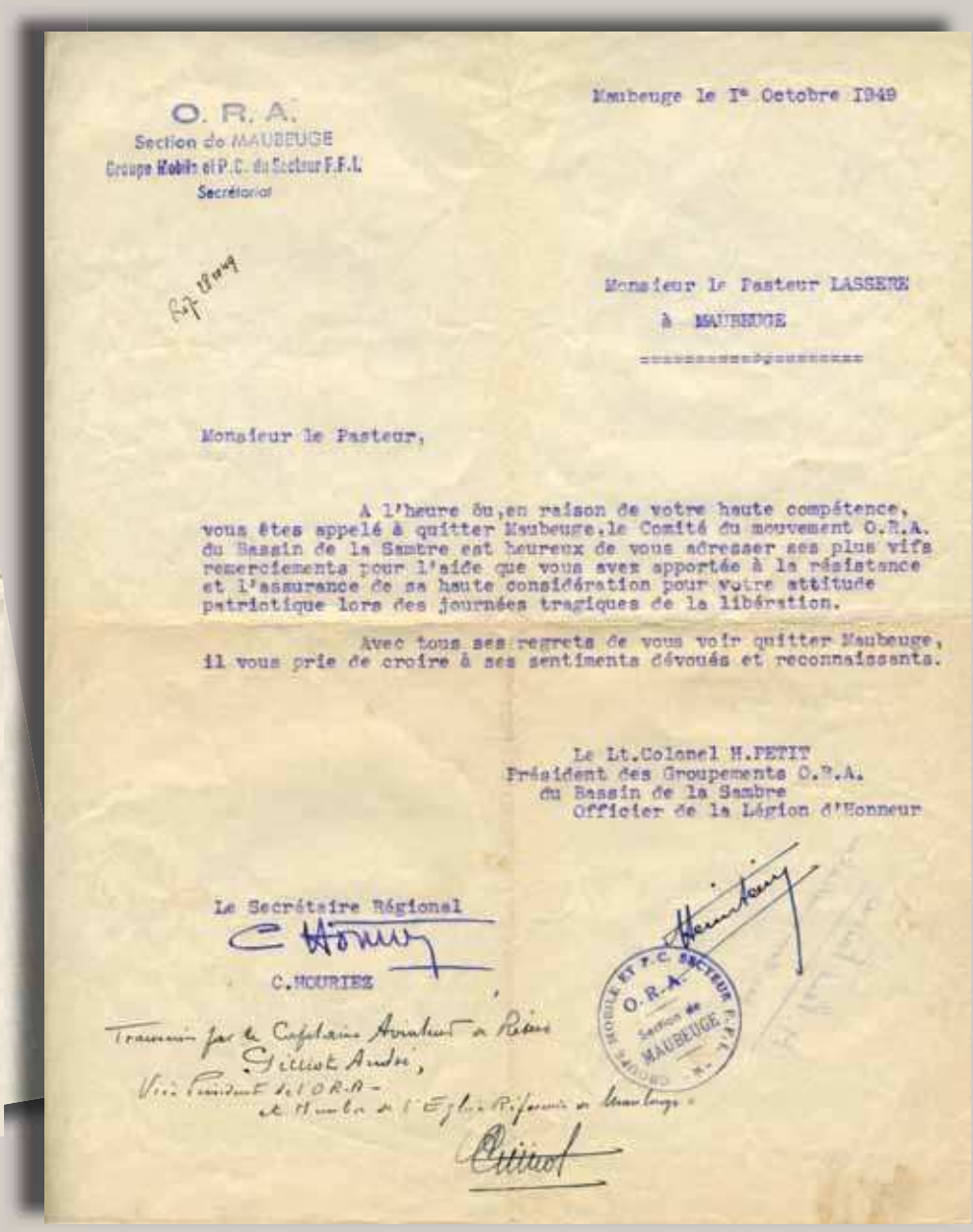

O. R. A.
Section de MAUBEUGE
Groupe Mobile et P.C. du Secteur F.F.I.
Secrétariat

Maubeuge le 1er Octobre 1949

Monsieur le Pasteur LASSERE
à MAUBEUGE

Monsieur le Pasteur,

A l'heure où, en raison de votre haute compétence, vous êtes appelé à quitter Maubeuge, le Comité du mouvement O.R.A. du Bassin de la Sambre est heureux de vous adresser ses plus vifs remerciements pour l'aide que vous avez apportée à la résistance et l'assurance de sa haute considération pour votre attitude patriotique lors des journées tragiques de la libération.

Avec tous ses regrets de vous voir quitter Maubeuge, il vous prie de croire à ses sentiments dévoués et reconnaissants.

Le Lt.Colonel H.PETIT
Président des Groupements O.R.A.
du Bassin de la Sambre
Officier de la Légion d'Honneur

Le Secrétaire Régional
C.HOURIEZ

Transmis par le Capitaine Aviateur en Retraite Gillot André, Vice Président de l'O.R.A. et membre de l'Eglise Réformée de Maubeuge.

2. September 1944: Befreiung von Maubeuge

Befreiung von Maubeuge. Links auf dem Bild Jean mit seinem Sohn Jean-Claude (5 Jahre) und seiner Tochter Christiane (4 Jahre).

Zwei der ersten veröffentlichten Schriften von Jean Lasserre: *Ist die Religion das Opium desVolkes?* und *Der Christ und die Politik.*

Oktober 1944: blutige Abrechnungen in Maubeuge:

Ein illegales Volksgericht wird improvisiert und „Kriegsgericht“ genannt („cour martiale“). Jean als angesehener Pfarrer und Widerstandskämpfer wird als Pflichtverteidiger von 6 „Kollaborateuren“ eingesetzt. Es gelingt ihm, einen einzigen Angeklagten zu retten.

Kampf mit dem „Blauen Kreuz“ gegen Alkoholsucht

Kampagne für die Abschaffung von Bordellen

die im April 1946 zur Verabschiedung des entsprechenden Gesetzes (Richard-Gesetz genannt) geführt hat.

„Jeder Bürgermeister, der ein Freudenhaus in seiner Gemeinde zulässt, ist ein Zuhälter", dieser Satz wurde von Jean Lasserre anlässlich eines Vortrags in Arras ausgesprochen (der Bürgermeister von Arras war damals Guy Mollet).

Madame Jean Lasserre
3 chemin du Poizat
69660 COLLONGES au MONT D'OR

Kriegsgericht in Maubeuge
zur Zeit der blutigen Abrechnungen unter Franzosen im Lauf des letzten Quartals 1944 (1)

Ich mache diese Aussage nach der mündlichen Erzählung meines Mannes, des Pfarrers Jean Lasserre. Das Kriegsgericht in Maubeuge, ein improvisiertes und illegales Volksgericht, hielt eine Nachtsitzung von Mitternacht bis zum Tagesanbruch. Ich war mit meinen kleinen Kindern zu Hause geblieben.

Eine Art Aufstand war dieser Sitzung vorausgegangen. Man hatte sich vor dem Rathaus versammelt. Da waren Widerstandskämpfer, vor allem Mitglieder der FFI (Forces françaises de l'intérieur, militärische Organisation der Résistance), aber auch andere fanatische Anführer. Es war die Zeit der blutigen Abrechnungen nach der Befreiung, die in Maubeuge im August 1944 stattfand. Alle waren sehr aufgeregt und verlangten lautstark eine sofortige Verurteilung der Kollaborateure, die von ihnen beschuldigt wurden, Patrioten an die Gestapo verraten zu haben.

In dieser Verwirrung schlichen einige verantwortliche Männer ins Rathaus, um zu besprechen, was zu tun sei. Monsieur Chabloz, der Bürgermeister von Avesnes, ein Protestant und Widerstandskämpfer der ersten Stunde, (er war aber kein FFI-Mitglied, ich weiss nicht mehr, ob er ein FTP-Mitglied war (Francs-tireurs et partisans, eine andere Organisation der Résistance), kam von Avesnes, weil andere Widerstandskämpfer ihn gerufen hatten. Mein Mann, der protestantische Pfarrer von Maubeuge, der sich nicht nur für seine engagierten Gemeindemitglieder und junge FFI-Mitglieder verantwortlich fühlte, sondern auch für seine Stadt, war ebenfalls da und hoffte, Gewalttaten verhindern zu können. Es stellte sich heraus, dass man die Entscheidung des Präfekten benötigte. Dieser beruhigte die Menge, indem er ein Kriegsgericht einberief. Eine Liste mit den Namen von 6 Angeklagten wurde aufgestellt. Ich weiß nicht mehr, ob der Präfekt selbst gegen 20 Uhr als Vorsitzender des Kriegsgerichts anwesend war, oder nur sein Vertreter.

Die Parodie eines Gerichtes hätte nicht illegaler sein können, so illegal, dass die Rechtsanwälte sich geweigert hatten, die 6 Angeklagten zu verteidigen. Ein Rechtsanwalt fehlte also. Nun kam Monsieur Chabloz zwischen 19 und 20 Uhr zu meinem Mann, seinem Pfarrer und fragte ihn, ob er die Rolle des Verteidigers übernehmen würde. Der Pfarrer hatte im Widerstand mitgemacht und genoß, so sagte Monsieur Chabloz, das Vertrauen aller. Mein Mann zögerte lange: er war für diese Rolle nicht ausgebildet und wie viel Zeit würde er für 6 Angeklagte haben? Dann erinnerte sich mein Mann an das Gesicht eines der Jugendlichen seiner Gemeinde, der vor kurzem wegen "Kollaboration" eingesperrt worden war. Der junge Mann war Mitglied der "Blauhemden" gewesen, hatte sich aber mehrere Monate zuvor zum christlichen Glauben bekehrt. Ob er unter den Angeklagten sein würde? Mein Mann wusste es nicht. Mein Mann sagte zu und hoffte, den jungen Mann retten zu können, falls er in diese Katastrophe verwickelt sein würde. Aber sein junges Gemeindemitglied war nicht auf der Liste.

Der "Rechtsanwalt"erhielt also 6 Akten, die er zwischen 20 und 24 Uhr studieren sollte: er hatte 4 Stunden, um sich über 6 Angeklagte zu informieren! In dem Maße wie er versuchte, den Inhalt zur Kenntnis zu nehmen, desto klarer erkannte er, dass in keiner der 6 Akten ernsthafte Beweise dafür zu finden waren, dass diese Männer irgendjemanden angezeigt hätten. Hass und Angst allein, die gewisse Widerstandskämpfer von den Kollaborateuren unterschieden, hatten anscheinend bei der willkürlichen Wahl der Namen geherrscht. Bei den 6 Plädoyers bemühte sich der „Rechtsanwalt“ mit den verschiedensten Begründungen darzulegen, dass es keine ausreichenden Beweise gab, die Männer zum Tode zu verurteilen. Der junge kommunistische Bürgermeister von Maubeuge, der nicht einmal 25 Jahre alt war – also auch illegal- war nicht wenig aufgeregt und hatte sich neben den Rechtsanwalt gesetzt.

Trotz der Bemühungen des Anwalts wurden 4 Todesurteile gefällt. Nach dem 5. Plädoyer spürte mein Mann, dass er das Publikum überzeugt und den fünften Angeklagten gerettet hatte. In diesem Augenblick zog der junge Bürgermeister seine Waffe aus der Tasche, richtete sie auf meinen Mann und sagte: „Herr Pfarrer, wir haben uns geschworen, den Kopf dieses Mannes zu bekommen, wenn wir ihn nicht bekommen, werden Sie dafür verantwortlich gemacht werden“.

Der 6. wurde ebenfalls zum Tode verurteilt. Nun war einer von ihnen der arme Vater einer kinderreichen Familie. Nur das Elend hatte ihn dazu getrieben, freiwillig der STO (Service du travail obligatoire: Zwangsarbeit) beizutreten. Nicht einmal die Klassensolidarität hatte zu seinen Gunsten beigetragen!

Bei Tagesanbruch unterzeichnete mein Mann noch die Gnadengesuche an De Gaulle, der damals schon an der Macht war. Zwei der Angeklagten wurden von ihm begnadigt, aber kurz danach in ihrer Zelle von Fanatikern erschossen, die es für richtig hielten, Selbstjustiz zu üben. Der STO-Mann wurde nicht erschossen. Die Aufgabe, die zwei anderen Verurteilten bis zum Erschießungsort begleiten zu müssen, war eine der schlimmsten Aufgaben im Leben meines Mannes, der schon immer ein Gegner der Todesstrafe gewesen war.

In der Morgendämmerung, am Ende dieses verhängnisvollen Prozesses, als mein Mann nach Hause kam, sah ich, wie er sich in seinen Sessel fallen ließ und weinte. Wir waren seit 6 Jahren verheiratet und ich hatte meinen Mann noch nie weinen gesehen. Die Spannung und das Grauen dieser düsteren Nacht waren zu groß für ihn gewesen.

Ein belgischer Widerstandskämpfer, menschlich sehr wertvoll, hatte den Ablauf des Prozesses beobachtet und wagte es kurz danach, diesen mit folgendem Satz zusammenzufassen: "Herr Pfarrer, in dieser düsteren Nacht waren nur zwei Menschen dieses Namens würdig, Sie und ich". Er vergaß wohl Monsieur Chabloz, den er nicht kannte, und wahrscheinlich auch noch mehrere andere.

Geneviève Lasserre
(8.3.12 – 11.4.1991)
Zwischen 1984 und 1990 verfasst.

(1) Diese Ereignisse haben sich in der Nacht vom 19. auf den 20. Oktober 1944 abgespielt.
(Fußnote von Christiane Lasserre, Tochter von Jean und Geneviève Lasserre)

Die „geistigen Väter“ von Jean Lasserre:

Mahatma Gandhi, les pasteurs Henri Roser, Henri Nick, Martin Niemöller, Martin Luther King, etc.

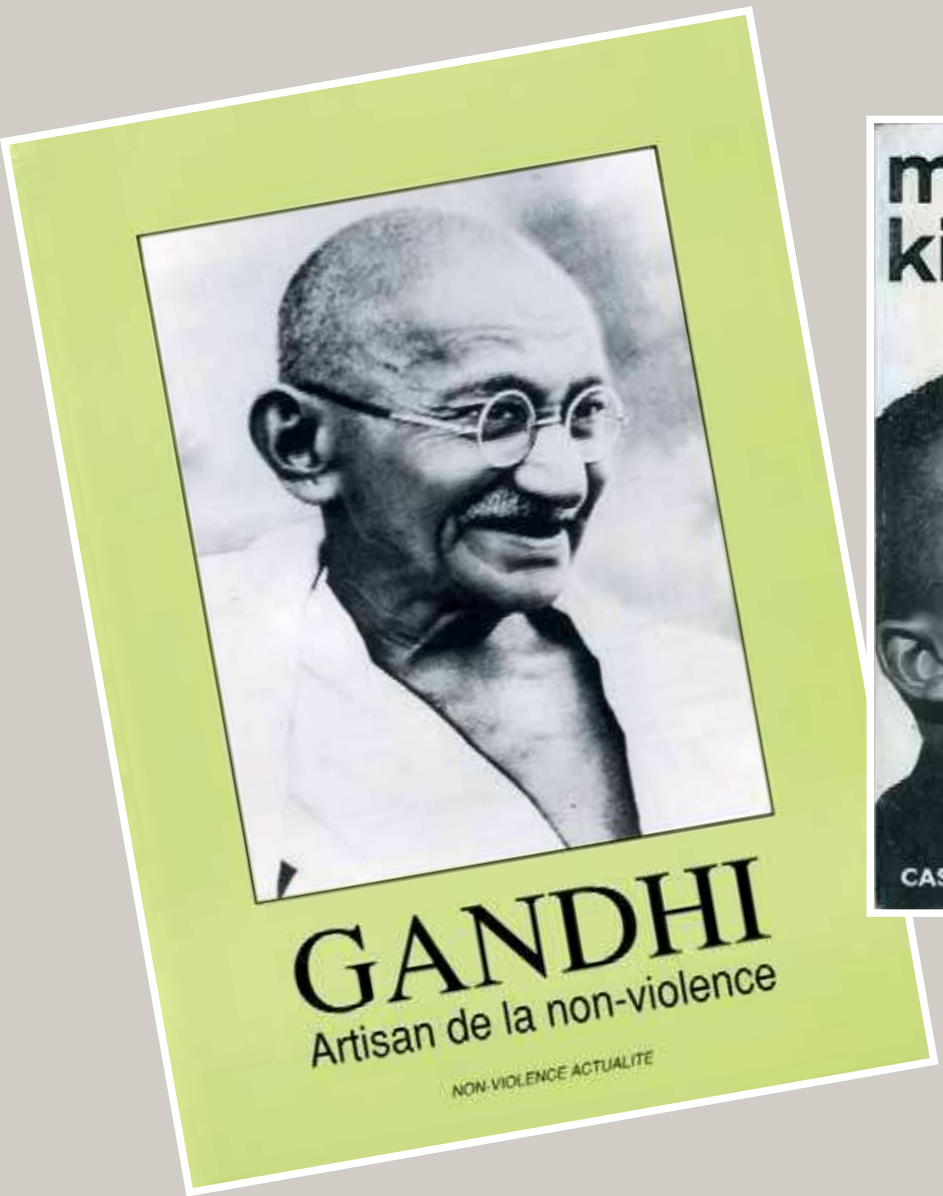

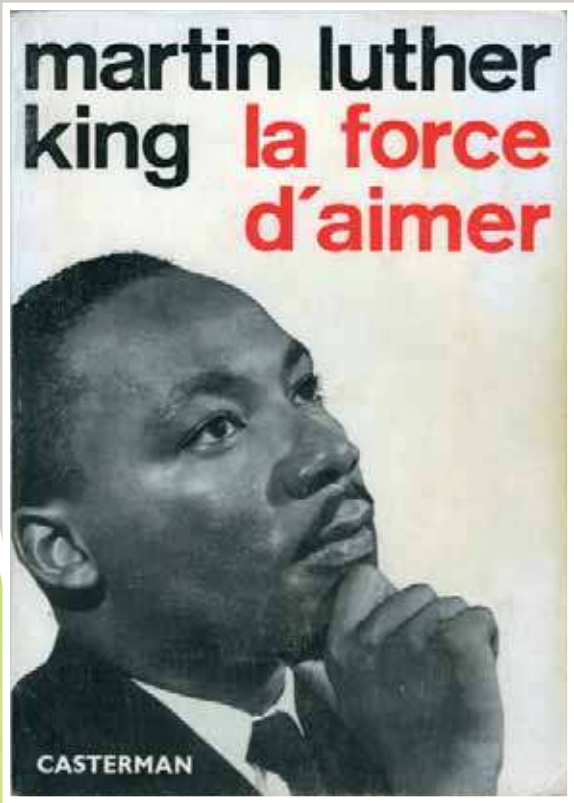

Jean engagiert sich für die Gewaltfreiheit.

Pfarrer Henri Roser, „geistiger Vater“ von Jean

Die deutschen Pfarrer Martin Niemöller und Heinz Kloppenburg (Casa Valdese in Vallecrosia, Ostern 1956, bei einer Versammlung des Internationalen Versöhnungsbundes, MIR).

Foto: Christiane Lasserre.

September 1949 bis September 1953: Pfarrer in Epernay (Champagne)

Jean verfasst und veröffentlicht 1953 „Der Krieg und das Evangelium“

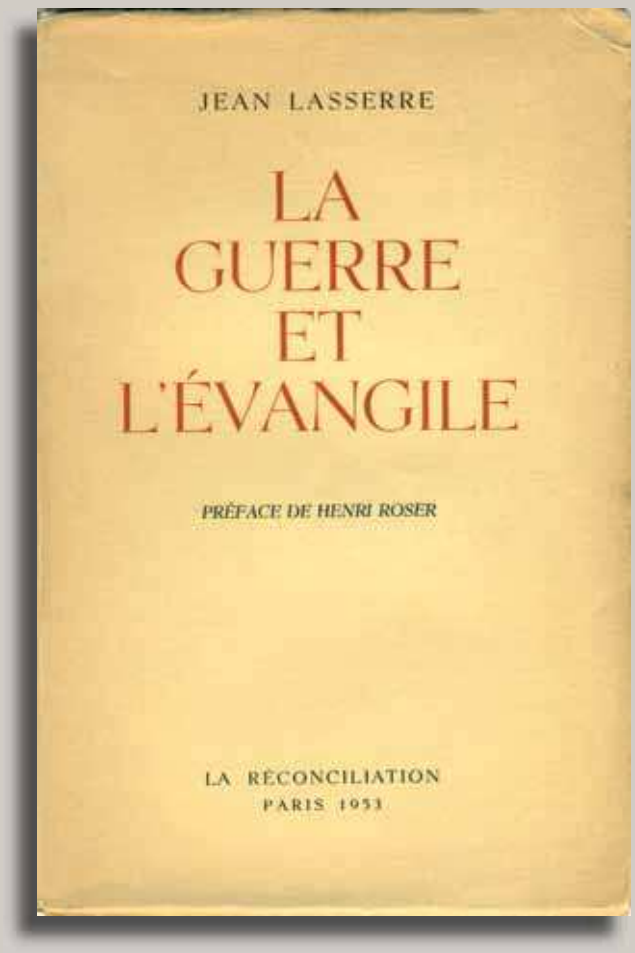

Französische Originalausgabe – 1953
Vorwort Henri Roser

Ausgabe auf Deutsch – 1956
(Übersetzung Walter Dignath
und Gerhard Markhoff)

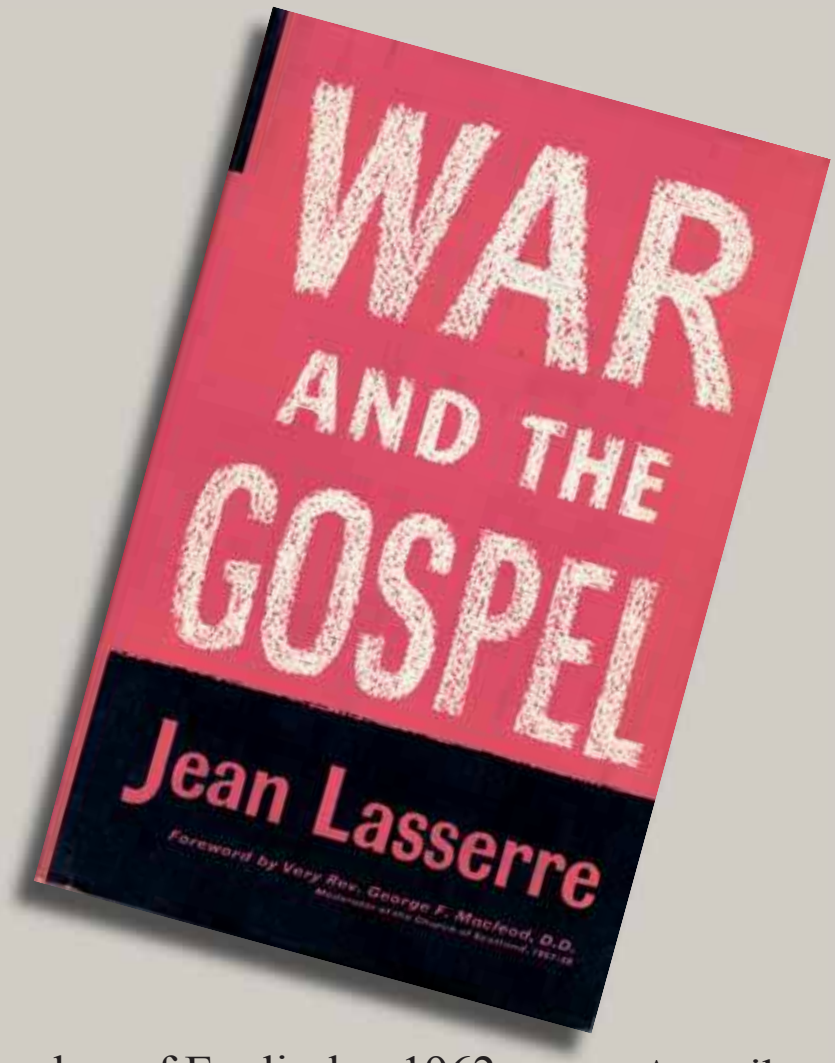

Ausgabe auf Englisch – 1962
(Übersetzung Oliver Coburn,
Vorwort George F. MacLeod)

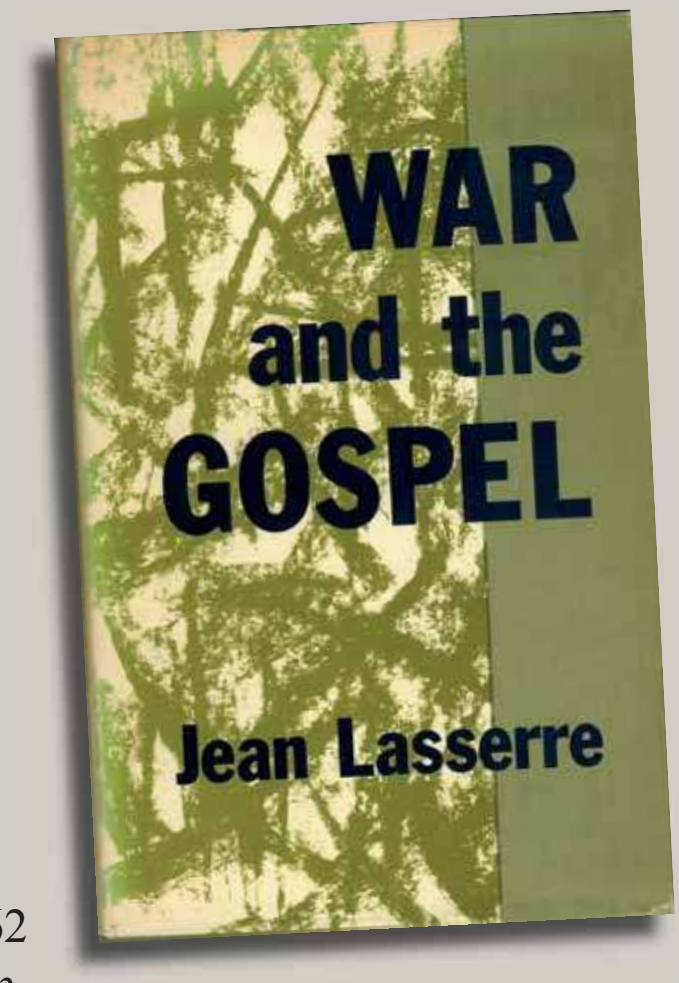

Amerikanische Ausgabe – 1962
(Übersetzung Oliver Coburn,
Vorwort John Yoder)

September 1953 bis September 1961: Pfarrer in Saint-Etienne

In der „Fraternité“, Arbeiterviertel Soleil

Jean kämpft weiter mit dem „Blauen Kreuz“ gegen Alkoholsucht

1955 Jean verfasst und veröffentlicht

„Comment les maisons furent fermées“

(Verlag Fédération abolitionniste internationale, Genf)
Er berichtet von der Kampagne 1945-1946 zur Abschaffung der Bordelle (Richard-Gesetz)

Siehe den unteren Teil der Tafel 5

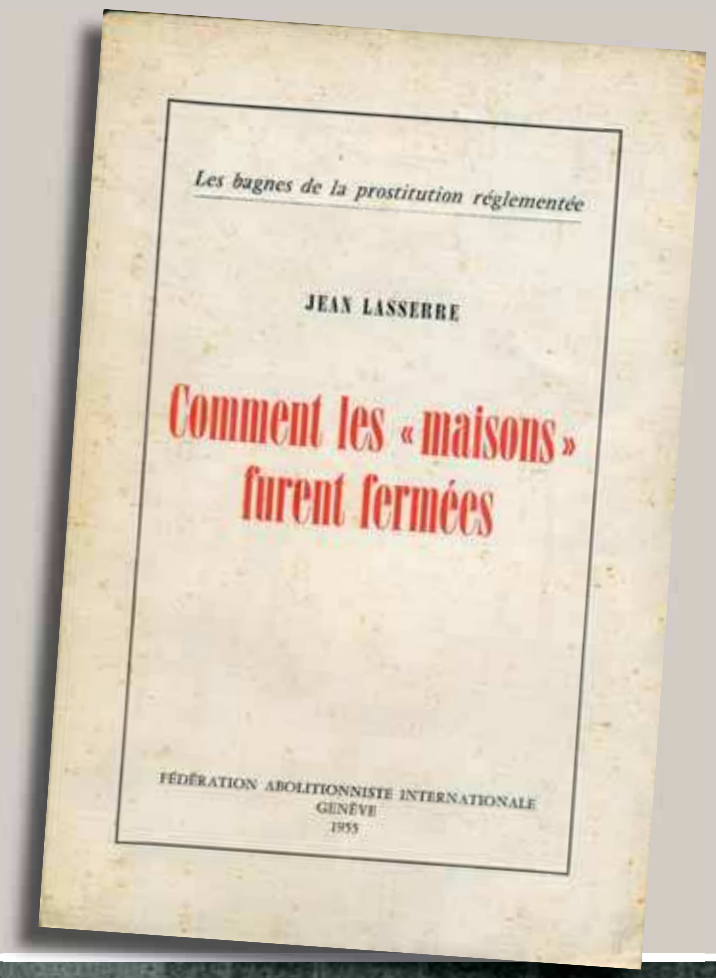

Mai 1960 Jean Lasserre und sein Kollege Bonnet bei einer ersten Kommunion im „Grand Temple“ von Saint-Etienne

Von 1957 bis 1967, später auch 1977-1978 Jean Lasserre wird Chefredakteur der „Cahiers de la Réconciliation“ des MIR

(von 1957 bis 1961 zusätzlich zu seinem Beruf als Pfarrer in Saint-Etienne)

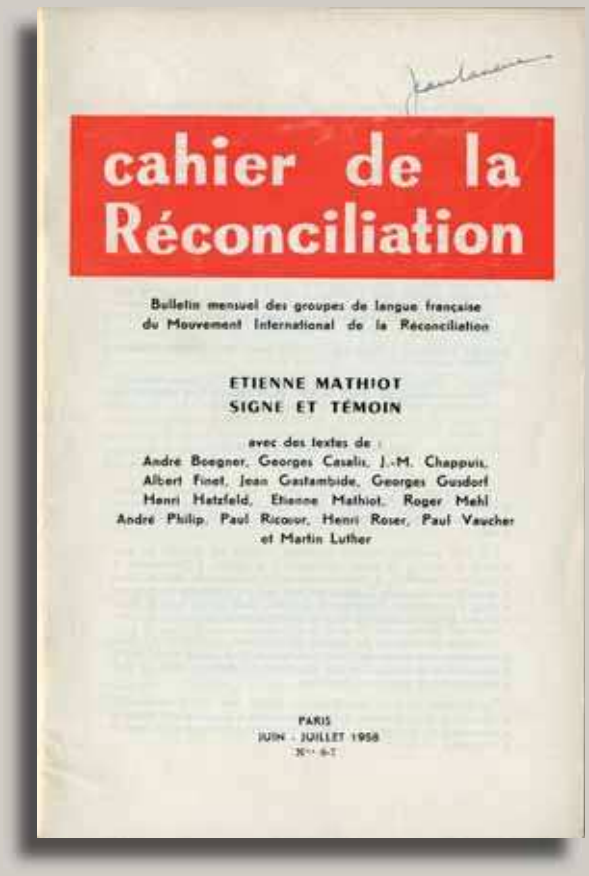

cahier de la Réconciliation

Bulletin mensuel des groupes de langue française du Mouvement International de la Réconciliation

ETIENNE MATHIOT SIGNE ET TÉMOIN

avec des textes de :
André Boegner, Georges Casalis, J.-M. Chappuis, Albert Finet, Jean Gastambide, Georges Gusdorf, Henri Hatzfeld, Etienne Mathiot, Roger Mehl, André Philip, Paul Ricoeur, Henri Roser, Paul Vaucher et Martin Luther

PARIS
JUIN - JUILLET 1958
N°s 6-7

Jean verteidigt seinen Freund Etienne Mathiot, der im Algerienkrieg zu Gefängnis verurteilt wurde, weil er einen FLN-Chef (Front de Libération nationale) in die Schweiz mitgenommen hatte: Er wusste nämlich, dass man ihn gefoltert hätte, falls er der französischen Polizei in die Hände gefallen wäre.

cahiers de la Réconciliation

Bulletin mensuel d'information des groupes de langue française du Mouvement International de la Réconciliation

AUTOUR DU PACIFISME

QUE DIRE AUX FRANÇAIS ? Henri Roser.
L'EGLISE PRIMITIVE ET LE SERVICE MILITAIRE. René Cruse
LES PERES DE L'EGLISE ET LA NON-VIOLENCE. Jean-Michel Hornus.
UN LIVRE CONTRE L'OBJECTION DE CONSCIENCE. Jean Lasserre.
PREFACE POUR LE CHOIX DECISIF. Albert Gaillard.
UN PRECEDENT DE L'AFFAIRE BEN BELLA. Jean-Claude Lasserre.
BILLET DU TRESORIER. Georges Moreau.
LES LIVRES. Alternative to War, Morals and Missiles, Daniel Parker, Compagnons de route, H.R.

PARIS
Mars 1962
N° 3

Von 1961 bis 1969 lässt er sich in Lyon nieder.

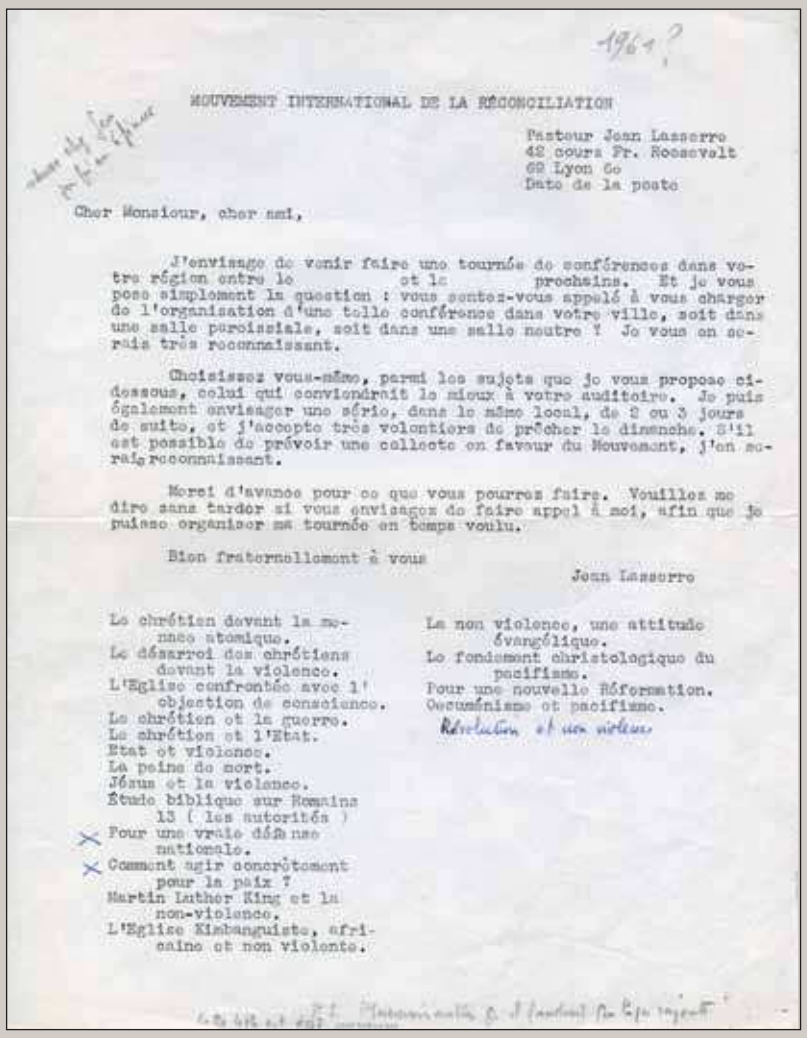

1961 ?

MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA RÉCONCILIATION

Pasteur Jean Lasserre
42 cours Fr. Roosevelt
69 Lyon 6e
Date de la poste

Cher Monsieur, cher ami,

J'envisage de venir faire une tournée de conférences dans votre région entre le et le prochains. Et je vous pose simplement la question : vous sentez-vous appelé à vous charger de l'organisation d'une telle conférence dans votre ville, soit dans une salle paroissiale, soit dans une salle neutre ? Je vous en serais très reconnaissant.

Choisissez vous-même, parmi les sujets que je vous propose ci-dessous, celui qui conviendrait le mieux à votre auditoire. Je puis également envisager une série, dans le même local, de 2 ou 3 jours de suite, et j'accepte très volontiers de prêcher le dimanche. S'il est possible de prévoir une collecte en faveur du Mouvement, j'en serais reconnaissant.

Merci d'avance pour ce que vous pourrez faire. Veuillez me dire sans tarder si vous envisagez de faire appel à moi, afin que je puisse organiser ma tournée en temps voulu.

Bien fraternellement à vous

Jean Lasserre

Le chrétien devant la menace atomique.
Le désarroi des chrétiens devant la violence.
L'Eglise confrontée avec l'objection de conscience.
Le chrétien et la guerre.
Le chrétien et l'Etat.
Etat et violence.
La peine de mort.
Jésus et la violence.
Étude biblique sur Romains 13 (les autorités)
X Pour une vraie défense nationale.
X Comment agir concrètement pour la paix ?
Martin Luther King et la non-violence.
L'Eglise Kimbanguiste, africaine et non violente.

La non violence, une attitude évangélique.
Le fondement christologique du pacifisme.
Pour une nouvelle Réformation.
Oecuménisme et pacifisme.
Révolution et non violence

Liste der Vortragsthemen , die Jean, als Reisender Sekretär des MIR vorschlug

Jean wird hauptberuflich Reisender Sekretär des internationalen Versöhnungsbundes (auf Französisch MIR, auf Englisch IFOR (International Fellowship of Reconciliation). Jean unternimmt eine Vortragsreise nach der anderen durch drei französischsprachige Länder: Frankreich, Belgien und die Schweiz. Er spricht über Themen, die ihm sehr am Herzen liegen: Legen die Christen dem Christus des Evangeliums ein treues Zeugnis ab, indem sie beim Militär mitwirken? Oder verraten sie ihn?

Jean Lasserre bei der belgischen Versammlung des MIR in der Nähe von Charleroi 1. Mai 1967

Foto: van Wijck

Algerienkrieg

Jean verurteilt öffentlich und insbesondere von der Kanzel aus die Folterungen in Saint-Etienne und in Algerien. Seine Quellen waren Geständnisse von Gemeindemitgliedern, sie waren also zuverlässig. Das geschah, obwohl einige seiner Pfarrer-Kollegen damit nicht einverstanden waren.

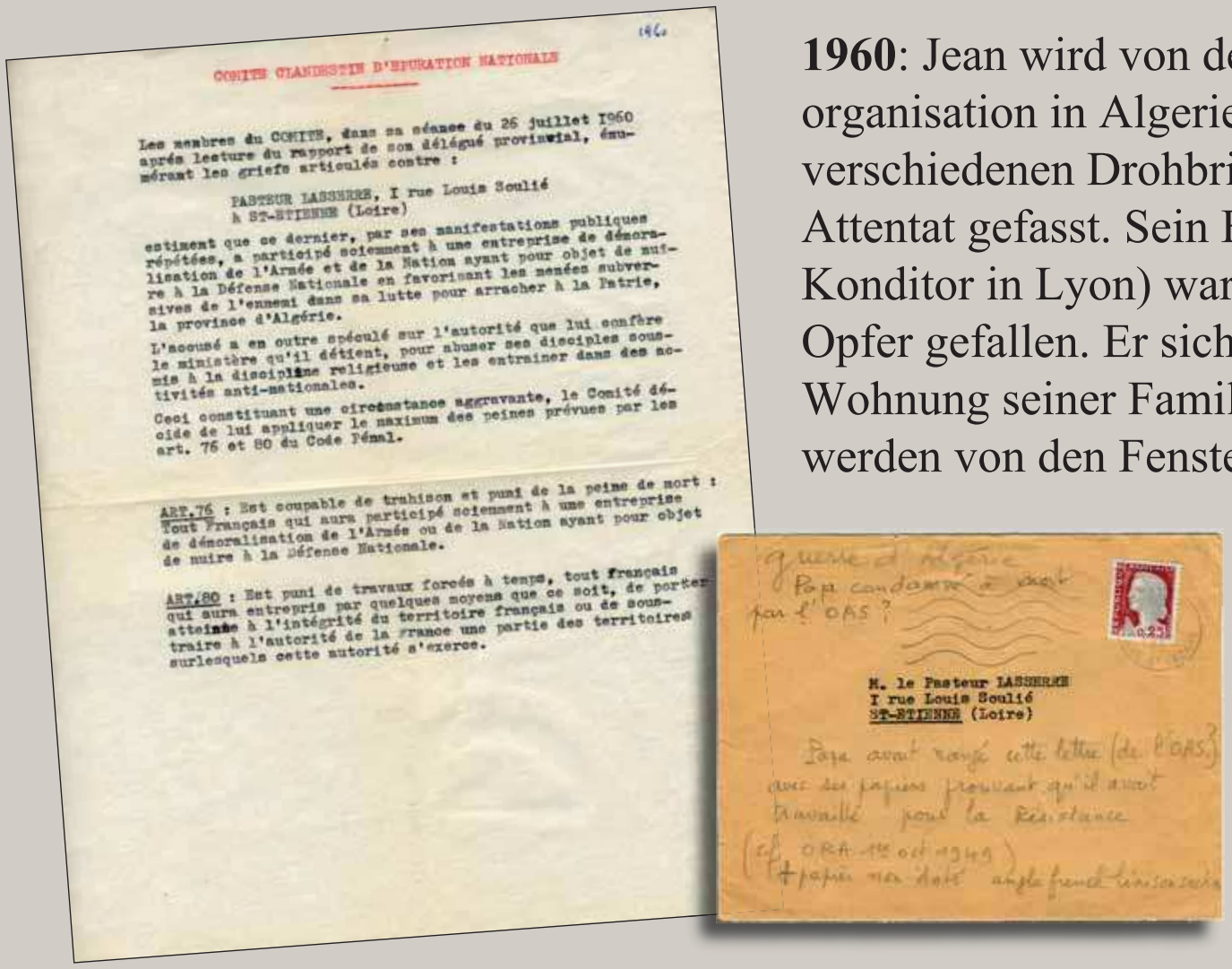

COMITE CLANDESTIN D'EPURATION NATIONALE

Les membres du COMITE, dans sa séance du 26 juillet 1960 après lecture du rapport de son délégué provincial, énumérant les griefs articulés contre :

PASTEUR LASSERRE, I rue Louis Soulié
à ST-ETIENNE (Loire)

estiment que ce dernier, par ses manifestations publiques répétées, a participé sciemment à une entreprise de démoralisation de l'Armée et de la Nation ayant pour objet de nuire à la Défense Nationale en favorisant les menées subversives de l'ennemi dans sa lutte pour arracher à la Patrie, la province d'Algérie.

L'accusé a en outre spéculé sur l'autorité que lui confère le ministère qu'il détient, pour abuser ses disciples soumis à la discipline religieuse et les entraîner dans des activités anti-nationales.

Ceci constituant une circonstance aggravante, le Comité décide de lui appliquer le maximum des peines prévues par les art. 76 et 80 du Code Pénal.

ART.76 : Est coupable de trahison et puni de la peine de mort : Tout Français qui aura participé sciemment à une entreprise de démoralisation de l'Armée ou de la Nation ayant pour objet de nuire à la Défense Nationale.

ART.80 : Est puni de travaux forcés à temps, tout français qui aura entrepris par quelques moyens que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire français ou de soustraire à l'autorité de la France une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce.

1960: Jean wird von der OAS (französische Geheimorganisation in Algerien) zum Tode verurteilt. Nach verschiedenen Drohbriefen macht er sich auf ein Attentat gefasst. Sein Freund Jean Masson (bekannter Konditor in Lyon) war einem solchen Attentat zum Opfer gefallen. Er sichert alle Fensterscheiben der Wohnung seiner Familie mit Klebefolie, die Betten werden von den Fenstern entfernt.

Jahre 1960-1970: Er engagiert sich weiterhin für die Förderung der Gewaltfreiheit und der Kriegsdienstverweigerung.

12. Oktober 1963: Eine Delegation (3 Geistliche und 3 Laien) begibt sich zur Präfektur (Gebäude der Departementsverwaltung) in Lyon und fordert einen Status für die Kriegsdienstverweigerer. Von links nach rechts: Jean-Pierre Lanvin, Jean-Claude Rodet, der Schriftsteller Bernard Clavel, 2 katholische Priester: Paul Clément und Alain Durand und Pfarrer Jean Lasserre. Am 21. Dezember 1963 wurde das Gesetz erkämpft, dank unter anderem eines Hungerstreiks von Louis Lecoin und dem Einschreiten von André Philip.

Jean gehört zum Team, das Martin Luther King nach Lyon eingeladen hat.

Prompted by the morality issue in the Presidential campaign, "IN RAPPORT," a production of The Church Federation's Department of Radio and Television, presented a series of programs giving further insight to "Morality in the Great Society," seeking to clarify, explain and define this continuing question of American society. Seen on WBKB, Channel 7, left to right, James Lawson, teacher and special assistant to Dr. Martin Luther King; the Rev. Gilbert Bowen, pastor, Presbyterian Church of Tinley Park and Mr. Jean Lasserre, French Protestant leader. Novembre 1964

Nov. 1964: Jean Lasserre in den Vereinigten Staaten im Gespäch mit Mitarbeitern von Martin Luther King

MARDI A LA BOURSE DU TRAVAIL

Le pasteur Martin Luther King dans sa tournée européenne anti-raciste

LYON sera l'unique ville de province visitée par le pasteur Martin Luther King dans sa tournée européenne destinée à faire connaître le problème noir et à sensibiliser l'opinion de ce côté de l'Atlantique. Cette tournée aura conduit Martin Luther King à Paris, Oslo, Londres et Stockholm.

La soirée lyonnaise se déroulera en trois temps : Accueil de Martin Luther King par les personnalités du comité, lors de son arrivée dans notre ville (heure à préciser) ; meeting public à la Bourse du Travail, à 18 heures 30, présidence du Pasteur Martin et remerciements de Paulette Lacazer, au nom des associations organisatrices. Là, M. Achille servira d'interprète au Pasteur Martin Luther King qui s'exprimera en anglais.

Voici la formation du comité d'accueil : M. Louis Pradel, maire de Lyon ; S.E. le cardinal Villot, archevêque de Lyon ; M. le Pasteur Alger ; M. le grand rabin Kling ; M. Louis Achille, professeur au lycée du Parc ; M. Bernardin, président du Cercle Tocqueville ; M. Biardone, directeur de la Chronique Sociale de France ; le doyen André Bruhl ; le Pasteur Bruston ; l'abbé P. Clément, responsable de « Pax Christi » ; le professeur L. Duvert ; M. Ebehard, directeur de « L'Illustre Protestant ».

MM. Joseph Folliet ; J. Gaurit, directeur de l'Observatoire ; Rambert Georges, président des Foyers de Culture ; le chanoine Labrosse ; Paulette Lacaze, secrétaire générale de la Ligue des Droits de l'Homme ; Jean-Pierre Lanvin, animateur de l'Action Non-Violente ; Jean-Louis Picard, président du Mouvement de la Paix ; Pierre Picard, président de la L.I.C.A. ; Robert Vial, président du Cercle pour la Liberté de la Culture ; Alban Vistel, compagnon de la Libération ; et l'A.G.E.L., l'U.D.C.G.T., l'U.D.C.F.D.T., l'U.D.F.O.

De son côté, le comité d'organisation est composé, outre la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme et le Cercle pour la Liberté et la Culture, de : Action Civique Non-Violente ; A.G.E.L. ; Amitiés Judéo-Chrétiennes ; Amis de l'Inde ; Cercle Tocqueville ; Christianisme Social ; Chronique Sociale de France ; Croisade des Jeunes Nations ; Fédération de l'Education Nationale ; Fédération des Etudiants Chrétiens ; Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France ; Foyers de Culture ; Ligue des Droits de l'Homme ; Maison de l'Europe ; Mouvement contre l'Armement Atomique ; Mouvement Fédéraliste Européen ; Mouvement International pour la Réconciliation ; Mouvement de la Paix ; M.R.A.P. ; Pax Christi ; U.D.C.G.T. ; U.D.C.F.D.T. ; U.D.F.O. ; Vie Nouvelle ; Union Rationaliste.

Martin Luther King, prix Nobel de la Paix 1964, est né en 1926, à Atlanta, en Géorgie. Fils de pasteur baptiste et pasteur baptiste lui-même, il entre en fonctions en 1954, à Montgomery, en Atlanta, Etat du Sud d'où partit l'intégration. Porté à la tête du mouvement, il est devenu un chef et un symbole : The Lawd, le Seigneur Dieu.

PART AVEC « UN

LE SPOR

Mobylette BICYCLETTES MOTOBÉC P. MOUC

29. März 1966: Martin Luther King hält einen Vortrag in der Lyoner „Börse der Arbeit“ (Haus der Gewerkschaften)

(27 Verbände schicken Vertreter, 3500 Zuhörer sind anwesend.)

Le pasteur Luther King à Lyon : « Il nous faut lutter contre le colonialisme interne »

CERTAINS paris avaient été faits à propos de l'audience que recueillerait à Lyon le message du pasteur Martin Luther King, prix Nobel de la Paix. Ceux qui avaient, en tout cas, formé un comité d'accueil — c'est-à-dire la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme et le Cercle pour la liberté de la culture — ont eu raison d'avoir confiance dans l'attachement qu'ont traditionnellement les Lyonnais pour les causes généreuses. C'est, en effet, un singulier succès, de loin sans précédents, qu'a connu la conférence donnée par Martin Luther King à la Bourse du Travail, hier, à 18 h 30.

Un public divers, mais unanimement sensibilisé se pressait dans la salle bien avant la venue sur l'estrade des représentants des vingt-sept associations qui avaient apporté leur concours au comité.

En comptant les retardataires qui s'étaient rassemblés sur les trottoirs, on peut estimer à 3.500 le nombre de personnes qui étaient venues là, non pour entendre la bonne parole, mais pour manifester leur sympathie à l'apôtre de la paix, de la non violence et de l'antiracisme.

Le thème général de la campagne menée courageusement aux Etats-Unis par l'humble pasteur baptiste est bien connu. Il ne devait rien apprendre à ceux qui étaient déjà convaincus, mais c'était un heureux symbole que de remarquer la ferveur des assistants manifestant fréquemment leur enthousiasme par des applaudissements chaleureux.

C'est le pasteur Martin qui devait présenter le conférencier dans les meilleurs termes. La présence à ses côté de Mgr Villot, archevêque de Lyon, du grand rabbin Kling, du docteur Baridon, représentant le maire de Lyon, du pasteur Alger de M. Pierre Lévy de la L.I.C.A. et de M. Robert Vial, président du Cercle pour la liberté de la culture, indiquait bien que toutes les formes de pensée pouvaient être réunies pour une telle entreprise.

Il est certain que la formule de traduction phrase par phrase faite du mieux possible par M. Eberhard, directeur de « L'Illustre protestant », gênait d'une certaine manière les envolées du conférencier si ce n'est son argumentation. Cela ne devait pas empêcher toutefois l'auditoire de retenir que Martin Luther King reconnaissait que l'idée de liberté que la France a donné au monde est un ferment précieux et que, dans tous les pays, les mêmes sociétés existent de faire disparaître les barrières, l'hostilité entre les diverses communautés et de préserver les libertés religieuses et politiques.

Dressant un saisissant tableau de ce que fut la discrimination raciale aux Etats-Unis — et jusque dans les cimetières — le pasteur devait se féliciter de ce que beaucoup de Blancs, appartenant aux universités ou aux syndicats, aient « franchi le pas » qui les a conduits à combattre pour la même cause que celle de la minorité. Il rappela la marche sur Washington de 1963 et le chant : « Personne ne nous arrêtera » qui est maintenant l'hymne international contre toutes les ségrégations.

Il nous faut lutter, a affirmé le pasteur Luther King, contre le colonialisme interne. Et il souligna qu'il existait un « vide » entre les salaires des Blancs et des Noirs dans les Etats du Sud, mais que dans le Nord, c'est sous forme d'humiliation et d'exploitation que les Noirs demeuraient des victimes.

Le succès de sa campagne depuis les événements de Montgomery doit être un encouragement pour le reste du monde devait-il encore indiquer sous les applaudissements.

C'est Mme Paulette Lacaze qui, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, devait remercier le conférencier. Elle le fit en un langage si généreux et si clair, avec des accents frémissants comme le sont seulement ceux de la sincérité, que la réunion se termina dans une atmosphère unanime de ferveur.

Prés de 3.500 personnes sont venues à la Bourse du travail écouter le message du prix Nobel de la Paix

Le pasteur Luther King au « Progrès »

Le pasteur Martin-Luther King a tenu, avant de prendre la parole à la Bourse du Travail, à faire une visite à notre journal, où il était attendu par de nombreuses personnalités et l'ensemble de notre personnel.

Mme Emile Brémond accueillait cet hôte d'honneur en présence notamment de M. Pradel, maire de Lyon ; S. E. le cardinal Villot, archevêque de Lyon ; M. le rabbin Maman, représentant le grand rabbin Kling ; MM. les pasteurs Alger et Martin ; Mme Paulette Lacaze, secrétaire générale de la Ligue des droits de l'homme ; M. Pierre Lévy, secrétaire général de la L.I.C.A., et les membres du Comité d'accueil ; MM. Philibert et Amical de la C.F.D.T. ; M. Arnaud, de la C.G.T.-F.O., le professeur Biardonne, M. Wiville, M. Chariet, de la C.G.T., s'était fait excuser.

« C'est un honneur pour nous que de vous recevoir tous dans cette maison. Votre présence, M. Martin-Luther King, est un symbole de ce que vous représentez dans le monde : l'esprit de paix et l'amour des hommes, quelles que soient leur race, leur religion et leur couleur, et c'est pour cela que vous avez reçu le Prix Nobel de la Paix.

« Ces titres vous ont attiré dans le monde l'admiration de tous ceux qui n'ont jamais désespéré de la nature humaine.

« Nous voulons vous redire tout ceci en hommage à votre courage et à votre ténacité, en vous exprimant toute l'amitié que nous portons aux U.S.A., car nous n'oublions pas que sans votre pays, nous ne serions pas là aujourd'hui... »

A la fois heureux et ému de cet accueil, le pasteur M.-L. King sut dire quelle était sa joie de passer quelques instants au « Progrès » dont il connaît, dit-il, le souci d'objectivité et l'esprit de générosité humaine.

En présence de Mme Brémond, la rencontre du pasteur King et du cardinal Villot

1965: Veröffentlichung von „Die Christen und die Gewalt“ auf der Grundlage seiner Vorträge

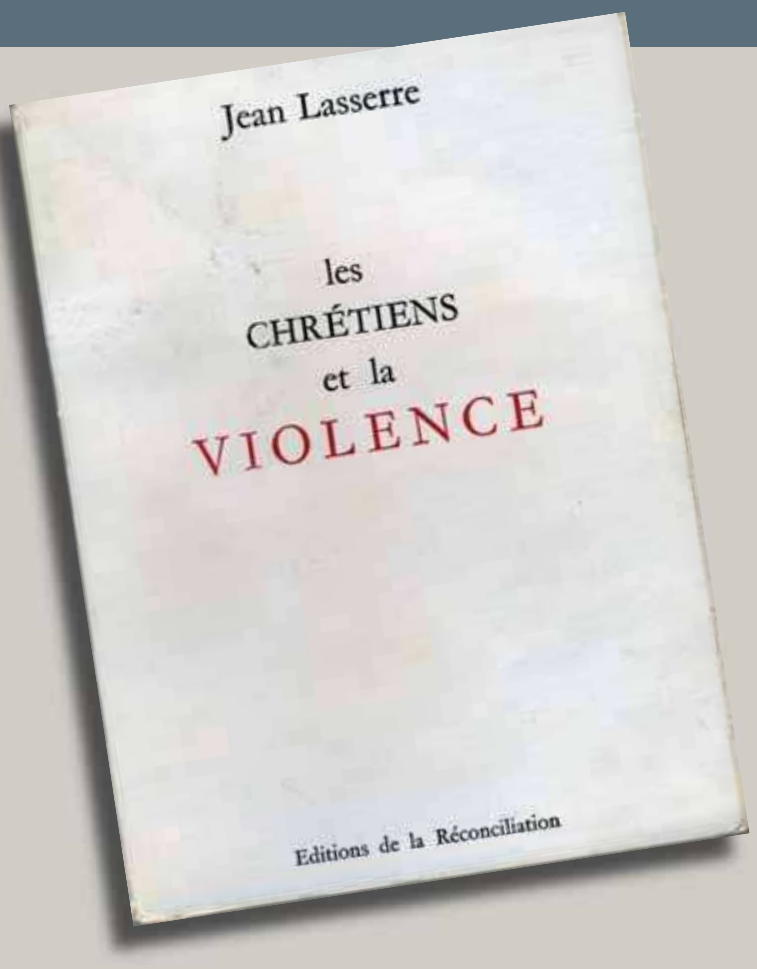

November 1969: auch der Pfarrer unterzeichnet das Heiratsregister!

Neue Auflage 2008 bei Olivetan Lyon. Deutsche Ausgabe 2010 Lit Verlag “Die Christenheit vor der Gewaltfrage

1969-1974: Letzte Pfarrstelle in einer Gemeinde in Calais

Page 10 — LE MONDE — 27 février 1969

Libres opinions

Le chat et la souris

Par le pasteur JEAN LASSERRE

AINSI, les objecteurs sont de nouveau sur la sellette. Certains Français s'énervent de constater qu'on fait si grand cas de quelque soixante non-conformistes impénitents. Mais beaucoup pressentent qu'on s'acharne sur eux au point d'en faire des martyrs de la liberté. D'où la sympathie que leur cas suscite partout.

La loi du 21 décembre 1963 avait pour but de résoudre enfin le problème posé par les innombrables et interminables emprisonnements de garçons qui étaient réfractaires, pour motif de conscience, au service militaire. A l'exemple de la législation de la plupart des pays du monde dit « libre », ce statut devait mettre un point final à ce qui ressemblait de plus en plus à une persécution.

Malheureusement, le gouvernement, qui avait pourtant préparé un projet de loi valable, n'a pas jugé bon de le défendre devant le Parlement lorsqu'il y fut discuté le 24 juillet 1963.

Il en est résulté un monstre, un monument d'incohérence, qu'aucun juriste ne peut considérer sans effarement.

Plusieurs articles de cette loi sont si radicalement contraires à la tradition française du droit public et de la justice qu'ils n'ont jamais été mis en application. Ils sont proprement inapplicables.

C'est le cas de l'article 11, qui interdit toute propagande destinée à faire connaître cette loi, de peur qu'on ne cherche à en bénéficier, ce qui est parfaitement comique dans un pays où nul n'est censé ignorer la loi.

C'est encore le cas de l'article 12, qui prévoyait que le gouvernement dresserait la liste des emplois qui seraient interdits aux jeunes gens ayant bénéficié de cette loi. Ce qui n'a jamais été fait, et pour cause : comment pénaliser des gens qui ont régulièrement bénéficié de la loi ?

On avait espéré qu'il en serait ainsi du troisième alinéa de l'article 6, lequel applique aux objecteurs, d'une manière oblique, les dispositions de l'ordonnance du 7 janvier 1959. Celle-ci prévoit les situations créées par les décrets éventuels du gouvernement instituant l'état d'alerte ou l'état d'urgence en cas de crise grave sur le territoire. On voit tout de suite qu'il s'agissait là d'une interprétation abusive de cette ordonnance, laquelle prévoit des circonstances exceptionnelles qui n'ont rien à voir avec le cas des objecteurs de conscience. N'importe ! Par ce biais, on cherchait à maintenir les malheureux objecteurs, comme tout le monde, sous le contrôle de l'armée.

Cette procédure était tellement contestable que, pendant cinq ans, le gouvernement n'avait pas osé faire comparaître un objecteur devant un tribunal militaire.

Mais, après sa victoire de juin dernier, le pouvoir a voulu mettre au pas les objecteurs aussi, et il en a fait comparaître six, en octobre et novembre 1968, devant le tribunal permanent des forces armées de Paris.

Ils ont été inculpés de « désertion », ce qui souligne bien que le gouvernement veut les considérer comme des militaires. L'un d'eux avait abandonné son travail solitaire au cours d'une dépression nerveuse. Les cinq autres avaient refusé de se prêter à la manœuvre peu honnête qui consistait à leur faire prendre, eux qui constituaient une main-d'œuvre gratuite, la place d'un personnel salarié récemment licencié par un hôpital.

Les objecteurs ne contestent aucunement le droit du gouvernement d'infliger des sanctions à ceux d'entre eux qui lui paraissent avoir commis des infractions envers la loi.

Mais ils contestent l'inculpation de « désertion », parce qu'elle n'est applicable qu'à des militaires, et ils contestent aux tribunaux militaires le droit de les juger, puisque le statut leur a accordé le droit d'être des civils.

Une vingtaine d'objecteurs (un tiers de l'effectif) se sont mis en grève illimitée pour protester contre la mainmise de la justice militaire sur eux. Des centaines de télégrammes ont été envoyés au tribunal militaire de Paris, lui demandant de se déclarer incompétent pour juger des civils. Ce fut en vain. Les vingt objecteurs grévistes sont maintenant à leur tour en prison militaire, sous l'inculpation de « désertion ». La persécution a recommencé.

Car, de deux choses l'une : ou bien les objecteurs sont des militaires, et alors le statut de 1963 est une vaine duperie et un mensonge assez hypocrite ; ou bien ce sont des civils, et ils doivent, lorsqu'ils commettent des fautes, comparaître devant des tribunaux civils.

D'ailleurs, si ce sont des militaires, pourquoi les oblige-t-on à faire un temps de service double du temps du service militaire ? Pourquoi ? N'y a-t-il pas là une incohérence, que dis-je, une injustice révoltante ?

Au fond, le gouvernement leur tient à peu près ce langage : « Vous ne voulez pas être militaires ? Vous voulez faire un service civil ? Bon ! D'accord ! On vous le permet, à condition de faire trente-deux mois au lieu de seize pour vous punir de votre mauvais esprit. Mais, vous savez, vous êtes quand même des militaires, assujettis à la justice militaire ! »

Cela rappelle le jeu du chat qui, ayant cassé les reins de la souris, la laisse s'éloigner en trottinant, puis s'amuse à la ramener chaque fois, d'un rapide coup de griffe, à la portée de ses dents acérées.

Kritik am Gesetz über den Status der Kriegsdienstverweigerer fünf Jahre nach der Verabschiedung: **Das Gesetz widerspricht sich selbst!** Gerade das wird von Jean Lasserre in diesem Artikel aus „Le Monde“ vom 27. Februar 1969 unterstrichen.

Die 1970er Jahre: Jean und Geneviève nehmen teil am Kampf der Larzac-Bauern

gegen die Erweiterung des Militärlagers, auf die 1981 verzichtet wurde.

ECOLOGIE

transmis par Yolande Lasserre le 27/8/06

Grand rassemblement du LARZAC

La tribu des visages

Les écologistes ont des chefs de file. Après Malville, le pasteur Lasserre a jeûné 48 heures.

On ne part jamais « en campagne » sans son duvet matelassé, le compagnon de route.

Große Versammlung im Larzac im Sommer 1973

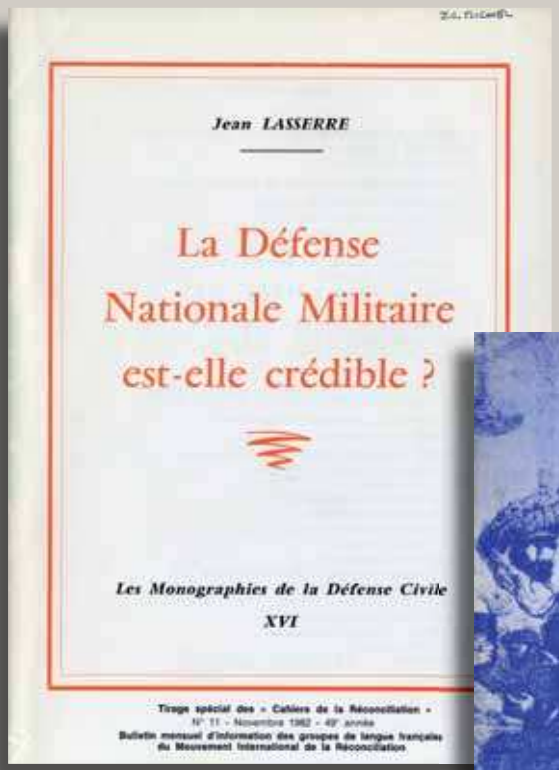

Jean LASSERRE

La Défense Nationale Militaire est-elle crédible ?

Les Monographies de la Défense Civile

XVI

Jean veröffentlicht auch weiterhin Kommentare zu biblischen Texten und nimmt mit anderen an gemeinsamen Aktionen teil.

Jean Lasserre

UN CONTRESENS TENACE

Cahiers de la Réconciliation

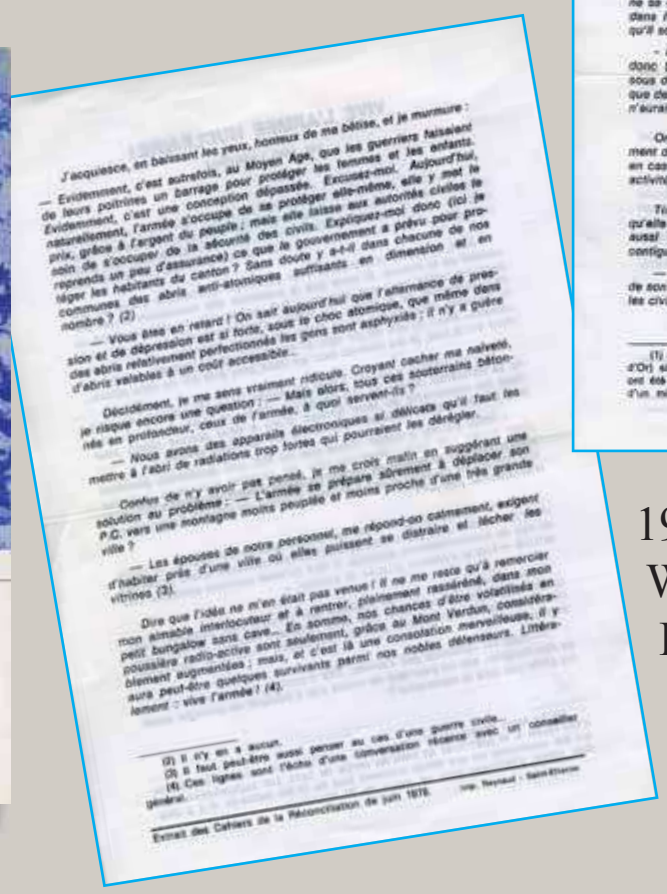

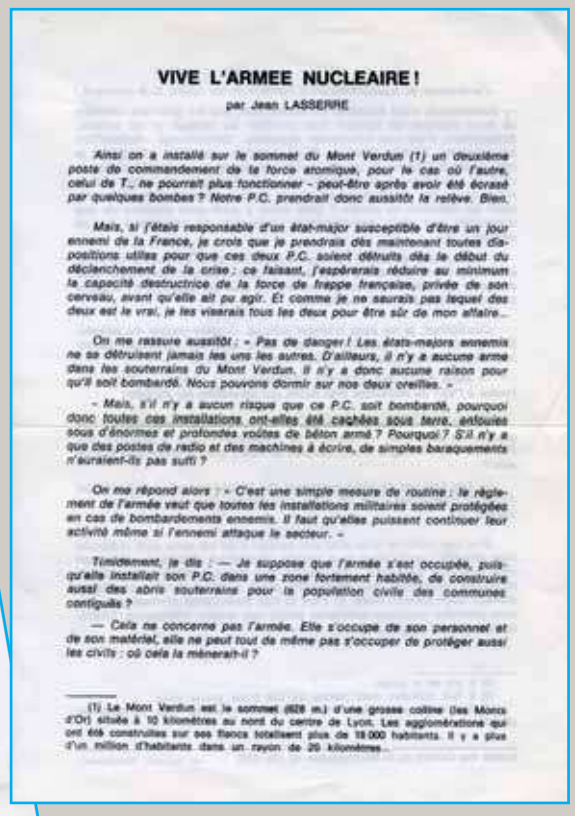

VIVE L'ARMEE NUCLEAIRE !

par Jean LASSERRE

1978: Jean benutzt die Waffe des Humors im Kampf gegen Nuklear-einrichtungen auf dem Mont-Verdun bei Ly-on, wo er selbst lebt!

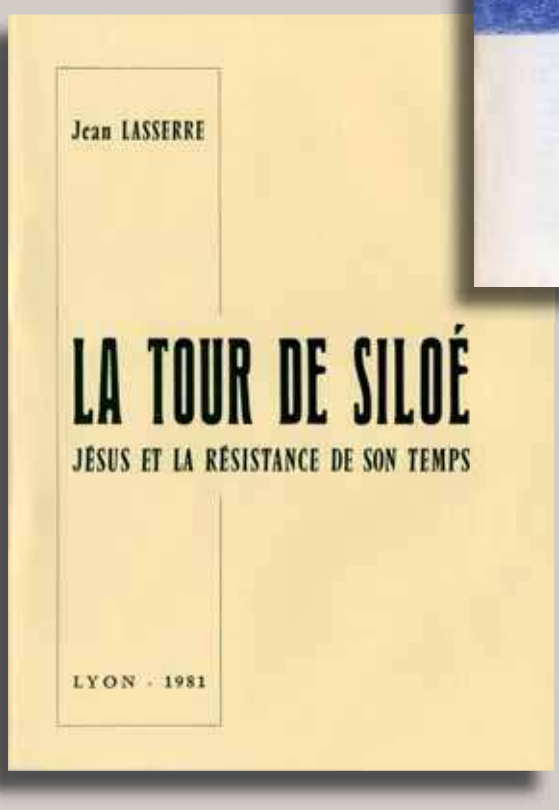

Jean LASSERRE

LA TOUR DE SILOÉ

JÉSUS ET LA RÉSISTANCE DE SON TEMPS

LYON · 1981

1974-1983: Ein sehr aktiver Ruhe-stand in Collonges au Mont d'Or

(bei Lyon): Seminare um René Girard in der evangelischen Kirche der „rue Lanterne" in Lyon. Arbeitstagungen der Initiative „Théologie et Non-Violence", die später in den 80er Jahren veröffentlicht werden.

Vielseitige Aktivitäten

Die ökumenischen Beziehungen, das Fasten, weitere Vorträge, und immer noch, immer wieder die Verteidigung der Kriegsdienstverweigerer.

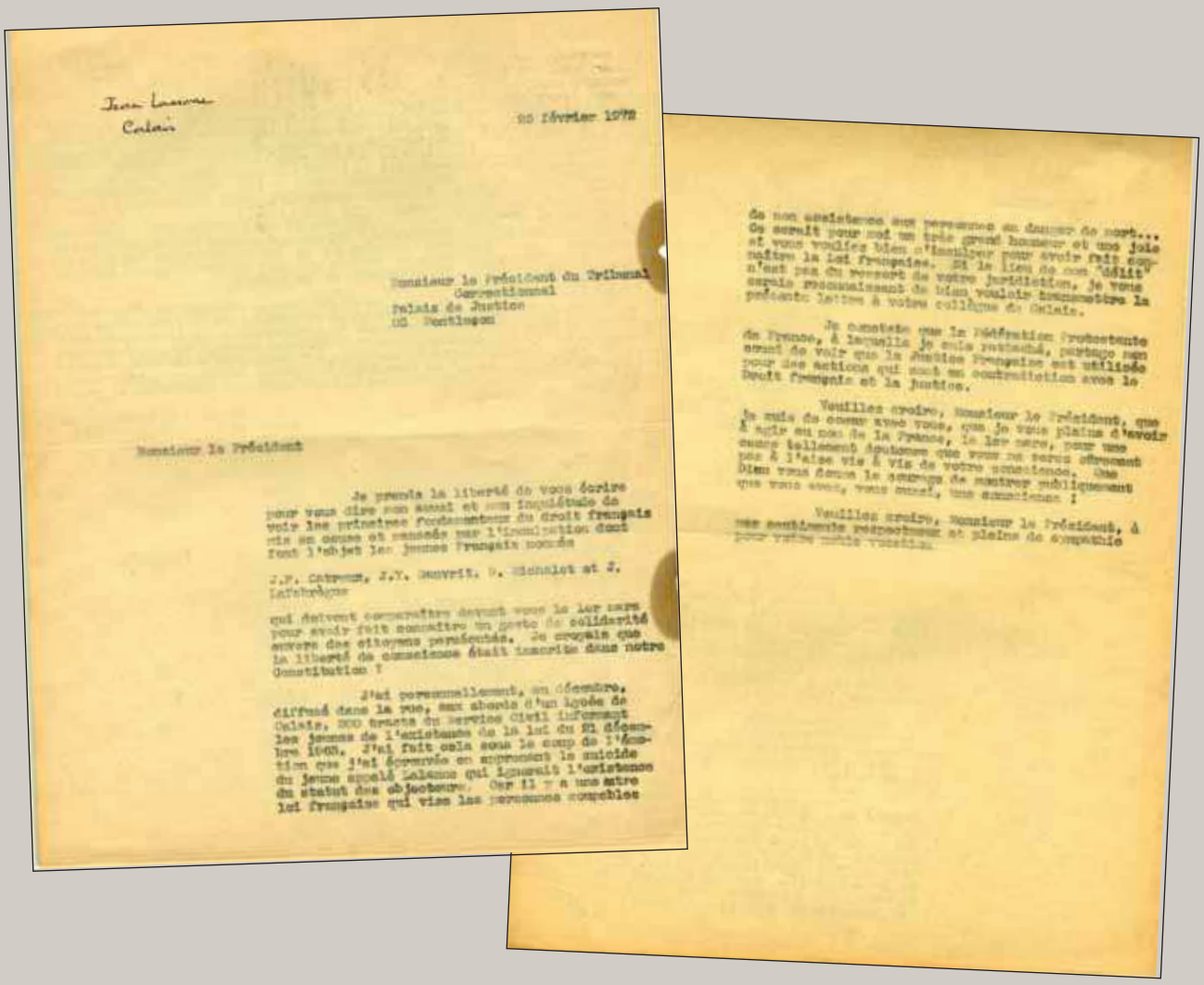

Jean Lasserre
Calais

20 février 1978

Monsieur le Président du Tribunal
Correctionnel
Palais de Justice
62 Montlignon

Monsieur le Président

Je prends la liberté de vous écrire pour vous dire mon amitié et mon inquiétude de voir les principes fondamentaux du droit français mis en cause et remis par l'incrimination dont font l'objet les jeunes Français nommés

J.P. Catroux, J.Y. Beuvrit, P. Bénalot et J. Lefebvre

qui doivent comparaître devant vous le 1er mars pour avoir fait connaître un geste de solidarité envers des citoyens persécutés. Je croyais que la liberté de conscience était inscrite dans notre Constitution !

J'ai personnellement, en décembre, diffusé dans la rue, aux abords d'un lycée de Calais, 300 tracts du Service Civil informant les jeunes de l'existence de la loi du 21 décembre 1965. J'ai fait cela sous le coup de l'émotion que j'ai éprouvée en apprenant le suicide du jeune appelé Lalanne qui ignorait l'existence du statut des objecteurs. Car il y a une autre loi française qui vise les personnes coupables de non assistance aux personnes en danger de mort... Ce serait pour moi un très grand honneur et une joie si vous vouliez bien m'inculper pour avoir fait connaître la loi française. Si le lieu de mon "délit" n'est pas du ressort de votre juridiction, je vous saurais reconnaissant de bien vouloir transmettre la présente lettre à votre collègue de Calais.

Je constate que la Fédération Protestante de France, à laquelle je suis rattaché, partage mon avant de voir que la Justice française est utilisée pour des actions qui sont en contradiction avec le Droit français et la justice.

Veuillez croire, Monsieur le Président, que je suis de cœur avec vous, que je vous plains d'avoir à agir au nom de la France, le lui sers, pour une cause tellement équivoque que vous ne serez sûrement pas à l'aise vis à vis de votre conscience. Que Dieu vous donne le courage de montrer publiquement que vous avez, vous aussi, une conscience !

Veuillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments respectueux et pleins de sympathie pour votre noble vocation.

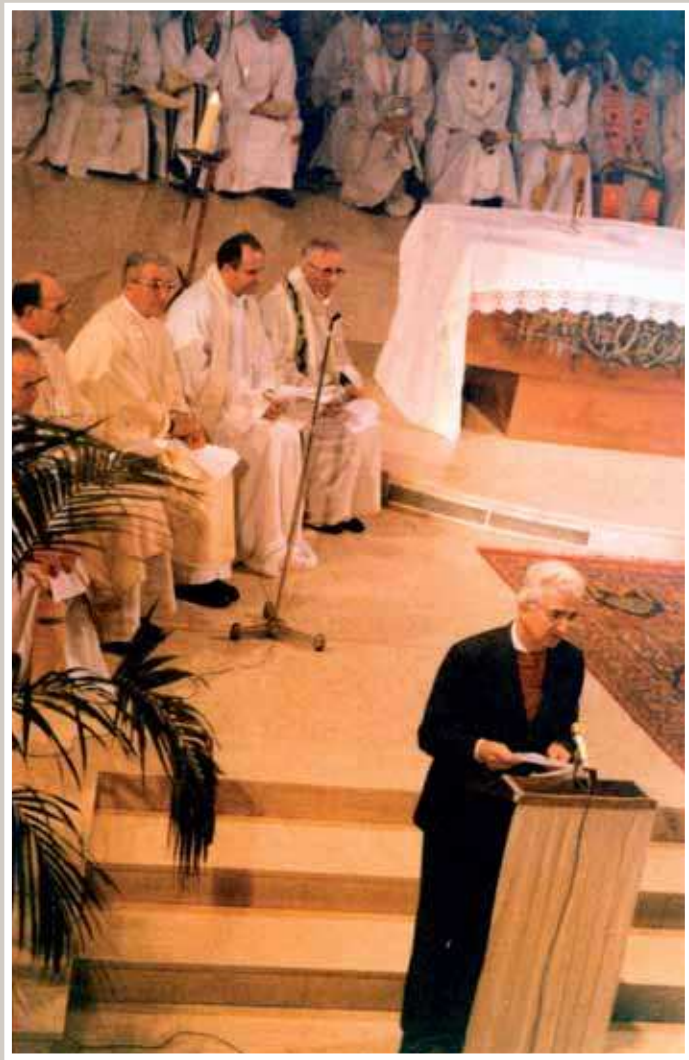

9. Dezember 1979 in Ris Orangis: Jean Lasserre hält die Predigt bei der Priesterweihe von François Jourdan, einem Mitglied des Versöhnungsbundes und Kriegsdienstverweigerer.

20. Mai 1982: auch im Ruhestand hält Jean weiter öffentliche Vorträge über Themen, die ihm am Herzen liegen.

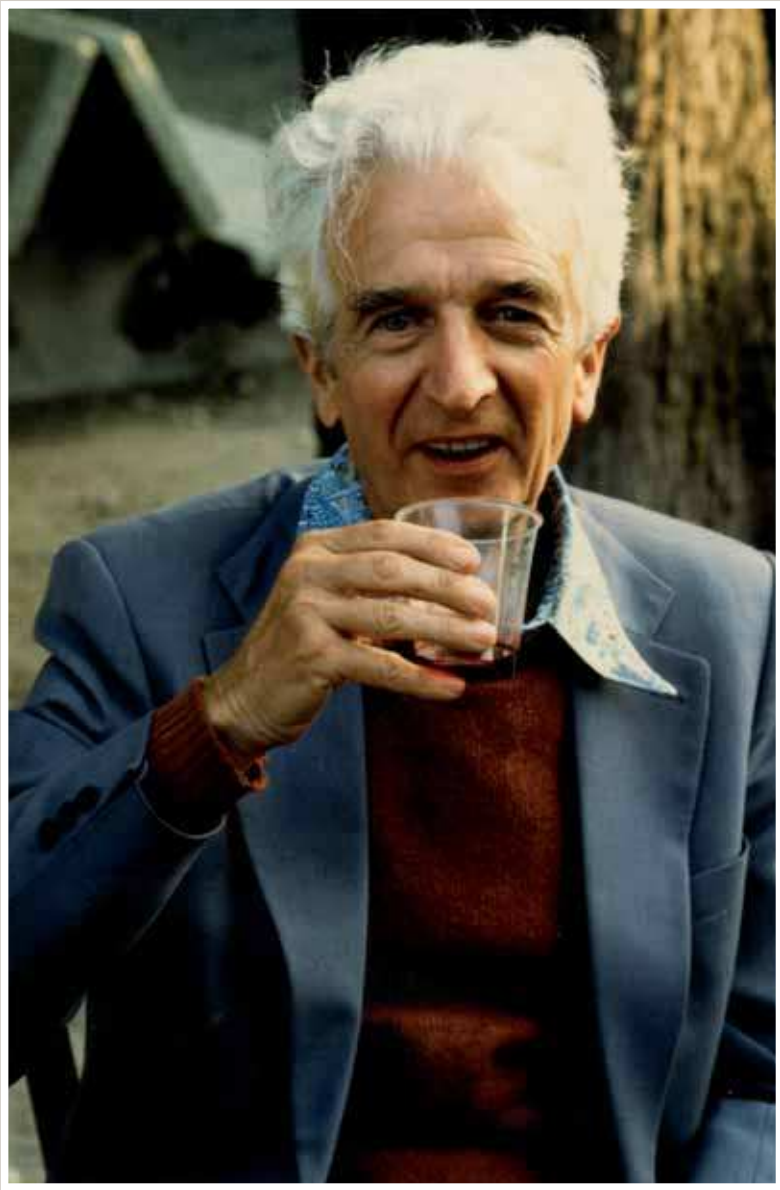

Foto: Dominique Perron

August 1982: am Ende eines Fastens in Fourvière (Basilika in Lyon) vom 6. bis zum 9. August Hiroshima-Nagasaki, mit dem Ziel, das Verbot von Massenvernichtungswaffen zu fordern.

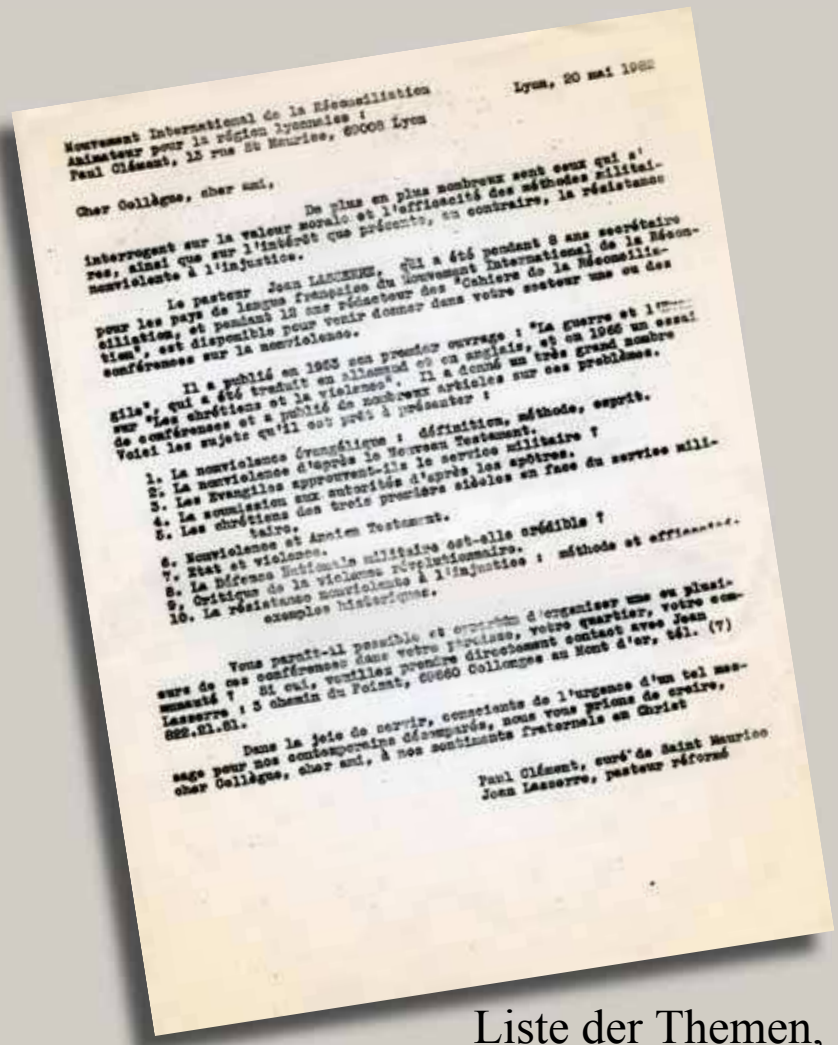

Mouvement International de la Réconciliation
Animateur pour la région lyonnaise :
Paul Clément, 13 rue St Maurice, 69005 Lyon

Lyon, 20 mai 1982

Cher Collègue, cher ami,

De plus en plus nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la valeur morale et l'efficacité des méthodes militaires, ainsi que sur l'intérêt que présente, au contraire, la résistance nonviolente à l'injustice.

Le pasteur Jean LASSERRE, qui a été pendant 8 ans secrétaire pour les pays de langue française du Mouvement International de la Réconciliation, et pendant 12 ans rédacteur des "Cahiers de la Réconciliation", est disponible pour venir donner dans votre secteur une ou des conférences sur la nonviolence.

Il a publié en 1965 son premier ouvrage : "La guerre et l'Evangile", qui a été traduit en allemand et en anglais, et en 1966 un essai sur "Les chrétiens et la violence". Il a donné un très grand nombre de conférences et a publié de nombreux articles sur ces problèmes.
Voici les sujets qu'il est prêt à présenter :

1. La nonviolence évangélique : définition, méthode, esprit.
2. La nonviolence d'après le Nouveau Testament.
3. Les Evangiles approuvent-ils le service militaire ?
4. La soumission aux autorités d'après les épîtres.
5. Les chrétiens des trois premiers siècles en face du service militaire.
6. Nonviolence et Ancien Testament.
7. Etat et violence.
8. La Défense Nationale militaire est-elle crédible ?
9. Critique de la violence révolutionnaire.
10. La résistance nonviolente à l'injustice : méthode et efficacité, exemples historiques.

Vous paraît-il possible et opportun d'organiser une ou plusieurs de ces conférences dans votre paroisse, votre quartier, votre communauté ? Si oui, veuillez prendre directement contact avec Jean Lasserre : 3 chemin du Poinat, 69660 Collonges au Mont d'or, tél. (7) 822.21.81.

Dans la joie de servir, conscients de l'urgence d'un tel message pour nos contemporains désemparés, nous vous prions de croire, cher Collègue, cher ami, à nos sentiments fraternels en Christ

Paul Clément, curé de Saint Maurice
Jean Lasserre, pasteur réformé

Liste der Themen, über die Jean im Ruhestand weiter Vorträge hielt

22. November 1983: Jean stirbt im Alter von 75 Jahren

nach einer Operation.

"Beaucoup, en ce moment, se préparent avec un grand sérieux à défendre le Christianisme. Nous croyons qu'il est plus urgent de le vivre"

Dernière phrase de "la guerre et l'Evangile" de Jean Lasserre (page 248) 1953

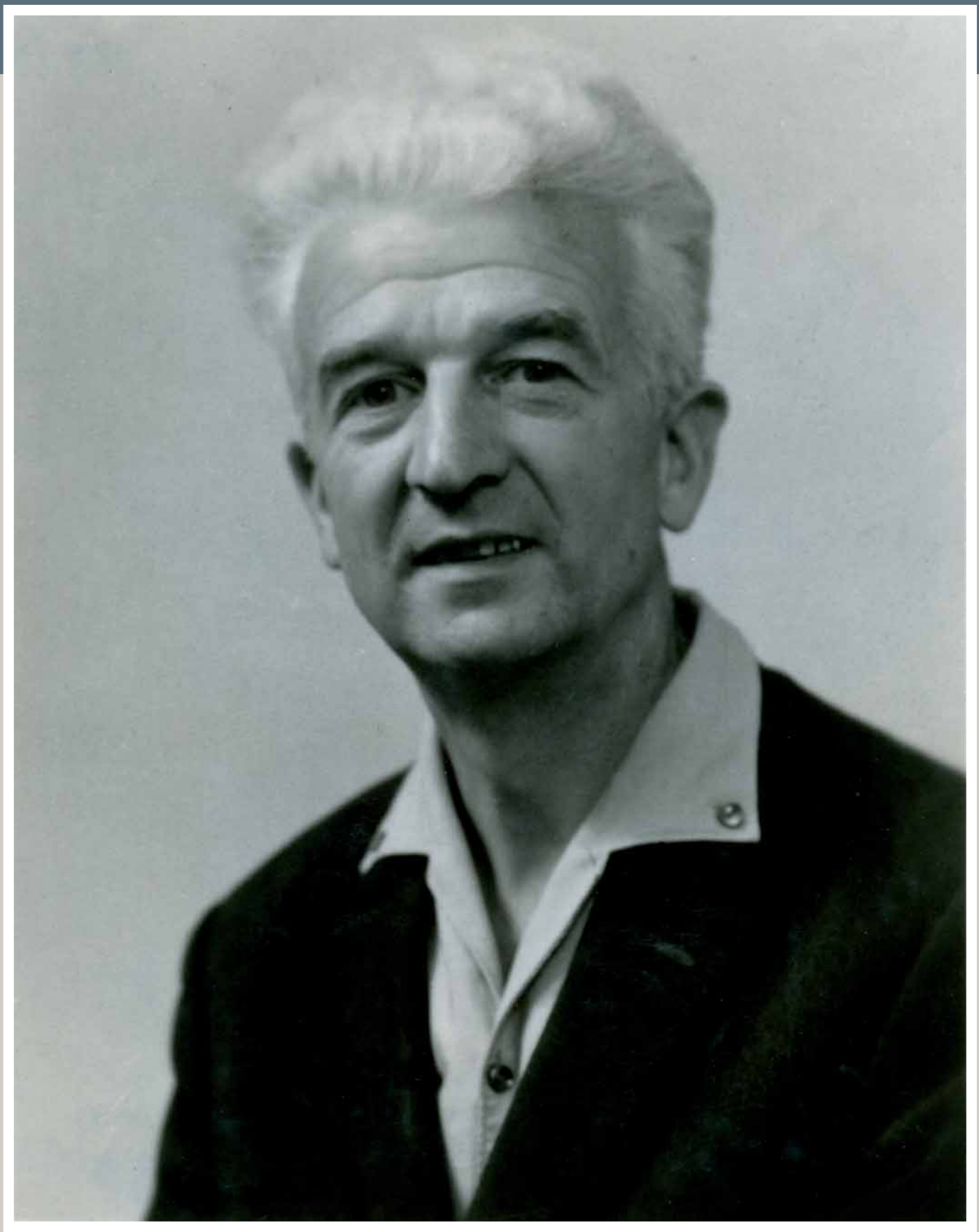

Autorin (2008, Übersetzung ins Deutsche 2016): Christiane Lasserre, 69140 Rillieux, Frankreich.
Sie dürfen das Material in jedwedem Format oder Medium vervielfältigen und weiterverbreiten
unter den Creative Commons-Lizenzbedingungen CC BY-NC-ND 4.0:
Namensnennung - Nicht kommerziell - Keine Bearbeitungen 4.0 International
siehe https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.de